

Employer un verbe à l'impératif présent

Fiche

- Pour exprimer **un ordre, un conseil, une interdiction**, on emploie le mode impératif.

Ex. : *Arrêtez-vous ! - Laisse passer les personnes âgées.*

- Un verbe à l'impératif n'a **pas de sujet exprimé** ; il ne se conjugue qu'à trois personnes.

- 2^e personne du singulier : *Raconte des histoires !*
- 1^{er} personne du pluriel : *Racontons des histoires !*
- 2^e personne du pluriel : *Racontez des histoires !*

- À l'impératif, **les verbes du 1^{er} groupe ne prennent pas d's** à la 2^e personne du singulier. Le verbe *aller* s'écrit également sans *s*.

Ex. : *Va te changer !*